

DE24.006

ADMINISTRATION GENERALE

**SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE**

**ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DE
LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE**

Autorisation - approbation



Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne tels que l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette ainsi que l'aide à l'habillage et au déshabillage.

Ces services sont spécifiquement habilités à intervenir auprès d'une population fragile : enfants de moins de 3 ans, familles en difficulté ou en situation d'exclusion, personnes en situation de handicap et personnes âgées en perte d'autonomie.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, le SAAD porté par le Centre communal d'action sociale (CCAS) constitue un service autorisé non tarifé. Le tarif d'intervention du service est donc librement établi par le Conseil d'administration de l'établissement. Dans un souci de cohésion, le Conseil d'administration du CCAS suit l'évolution du taux horaire fixé par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Il est donc proposé de porter le tarif horaire à **26.30 euros**, conformément à la révision de participation horaire de l'aide humaine à domicile établie par la CNAV par la circulaire du 14 Décembre 2023, au lieu de 25.60 euros précédemment. Pour les dimanches et jours fériés, il est proposé de porter le tarif horaire à **29.50 euros**, au lieu de 28.70 euros précédemment. Ces nouveaux tarifs, alignés avec ceux de la CNAV, visent à limiter le reste à charge des bénéficiaires du SAAD.

	TARIFICATION SAAD	
	Tarif horaire 2023	Tarif horaire 2024
Jours ouvrés	25.60 €	26.30 €
Dimanches et jours fériés	28.70 €	29.50 €

Bernard HAESEBROECK

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 avril 2024

Convocation du 12 avril 2024

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle des commissions – Hôtel de Ville à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESEBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : Mme COBBAERT, Mme CASIER, Mme GUSTIN, Mme LORIDAN, Mme LEROY, M QUESTE, M. TISON BEERNAERT, M. VANGAEVEREN, M. BEHAGHEL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M CHIEUX a délégué pour le représenter Monsieur QUESTE conformément à l'article R.123-16 du Code de l'action sociale et des familles.

EXCUSÉS : M MEHEZ, M. VANNESTE, Mme PLAZANET

ABSENTS : M AIT ELHAJ, Mme LATOUR, M BOURGEOIS